

Amendement n° 1

Le transit fret ne doit plus traverser l'agglomération

Exposé des motifs

Le projet de désaturation du Nœud Ferroviaire Lyonnais a notamment pour ambition de permettre de doubler le trafic fret, y compris aux heures de pointe. Nous partageons cette ambition qui représente un enjeu fort en terme de développement durable. À l'inverse, il n'est pas acceptable de pérenniser un doublement du trafic fret en milieu très densément urbanisé particulièrement au niveau des gares de Part-Dieu et de Perrache et plus généralement dans les 2, 3, 6, 7 et 8^{ème} arrondissements de Lyon. Dans ce contexte, la réalisation du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL) est un enjeu essentiel.

Amendement : (à ajouter à la fin du texte, dans l'encadré page 3)

La réalisation complète du Contournement Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise (CFAL), en orientant la circulation de transit du fret ferroviaire à l'extérieur de l'agglomération sur une voie dédiée, redonnera de l'attractivité au transport de marchandises par rail et améliorera le report modal des poids lourds de la route vers le rail ; de surcroît, on libèrera ainsi des sillons en cœur du NFL, y compris aux heures de pointe. De ce fait, la désaturation du NFL ne doit pas différer celle du CFAL complet.

Amendement N° 2

Améliorer les transports du quotidien : une priorité de court/moyen terme qui doit être intégrée dans le projet de désaturation du NFL

(Ajout d'un paragraphe, en page 4, avant la conclusion)

Le calendrier prévisionnel du projet de désaturation du NFL prévoit une livraison à échéance de 2040 dans le meilleur des cas. Il n'est pas possible d'attendre une échéance aussi lointaine pour améliorer les transports du quotidien. Les habitants de la Métropole, mais aussi ceux de la grande région urbaine de Lyon, ont besoin dès maintenant d'un RER Métropolitain.

Dans ce contexte, le doublement des voies de la section entre Saint-Fons et Grenay, qui fait consensus et est nécessaire quelque soit le scénario retenu, permet de renforcer l'offre de transport entre Grenoble et Lyon-Perrache, via Jean Macé, Vénissieux, Saint-Priest et Bourgoin-Jallieu. Cette offre ferrée étant en connexion avec les métros A, B et D. Ce doublement doit être réalisé le plus rapidement possible sans attendre l'achèvement du projet global de désaturation.

De même, relier plus efficacement et sans rupture de charge l'ouest de l'agglomération, ainsi que le Val de Saône, au reste de l'agglomération est un enjeu fort. Aussi, nous souhaitons que SNCF réseaux lance des études afin de doubler le tunnel Saint-Irénée. Ceci permettrait une liaison Ouest/Est efficace, par exemple Charbonnière/Saint-Priest en 30min. Cela permettrait également de cadencer une liaison Nord/Sud, par exemple Saint-Germain-au-Mont-d'Or/Irigny, liaison nécessaire pour accélérer la transformation de l'axe A6/A7 en boulevard urbain tout en favorisant le report modal.

Amendement porté par l'Exécutif

Amendement de synthèse suite à la proposition de l'amendement n°2 de l'UDI « Améliorer les transports du quotidien : une priorité de court/moyen terme qui doit être intégrée dans le projet de désaturation du NFL »

(Ajouter dans chapitre CONCLUSION page 4 le paragraphe suivant à la suite dedes grands pôles urbains)

Depuis 2007, date de création du Réseau Express de l'Agglomération Lyonnaise (REAL) avec SNCF, la région et le Sytral, la Métropole de Lyon est engagée dans la modernisation des infrastructures ferroviaires. Sans attendre 2040, il faut accélérer la construction du système de RER métropolitain afin de faciliter les liaisons ferroviaires du Nord au Sud et d'Est en Ouest de l'agglomération. À titre d'exemple, le doublement des voies de la section entre Saint-Fons – Grenay, présent dans tous les scénarios proposés par le maître d'ouvrage SNCF devrait être rapidement concrétisé et permettrait de renforcer l'offre Grenoble – Lyon *via* Bourgoin-Jallieu, Saint-Priest et Vénissieux.

Conseil de la Métropole du 24 juin 2019

Amendement

**N°2019-3662 – Contribution de la Métropole de Lyon pour le débat public
relatif aux aménagements de long terme du nœud ferroviaire lyonnais**

Déposé par le groupe Europe Écologie – Les Verts et apparentés

Amendement au cahier d'acteur de la Métropole

Page 4 du cahier d'acteur, aux deuxième et troisième paragraphes, le texte initial suivant :

« La Métropole de Lyon souhaite cependant que le scénario souterrain soit privilégié car il présente l'avantage de limiter l'emprise en surface et les nuisances sonores pour les riverains, qui faut-il le rappeler, n'en seront pas les bénéficiaires.

Dans l'hypothèse défavorable où le scénario souterrain ne serait pas retenu, le scénario aérien devra faire l'objet d'un travail approfondi en termes d'insertion urbaine. Ce scénario devra également s'accompagner d'une étude d'opportunité et de faisabilité sur l'ouverture d'une ou plusieurs nouvelles haltes ferroviaires à Saint-Clair, à Charpenne ou aux Brotteaux au nord, à Montluc, à Blandan, ou à Guillotière au sud. En effet de nouvelles haltes rapprocheraient le réseau ferré lyonnais d'un modèle de « RER à la lyonnaise » en multipliant les connexions possibles avec le réseau urbain. »

est remplacé par :

« La Métropole de Lyon souhaite cependant que le scénario aérien soit privilégié car il présente l'avantage de limiter l'emprise souterraine l'opportunité d'ouverture d'une ou plusieurs nouvelles haltes ferroviaires à Saint-Clair, à Charpenne ou aux Brotteaux au nord, à Montluc, à Blandan, ou à Guillotière au sud. En effet de nouvelles haltes rapprocheraient le réseau ferré lyonnais d'un modèle de « RER à la lyonnaise » en multipliant les connexions possibles avec le réseau urbain. Cela nécessitera un travail approfondi en termes d'insertion urbaine, avec une attention particulière à la réduction des nuisances sonores.

Dans l'hypothèse défavorable où le scénario aérien ne serait pas retenu, le scénario souterrain devra faire l'objet d'un travail approfondi en termes de coût et de financement. Ce scénario devra également s'accompagner d'une étude d'opportunité et de faisabilité du creusement à de telles profondeurs et de ses effets dangereux pour la nappe phréatique, entre autre, sur les restrictions en termes d'intermodalités, en termes d'opportunités pour les transports du quotidien. »

Amendement présenté pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés par Pierre Hémon



METROPOLE DE LYON

VOTE AU SCRUTIN PUBLIC SUR APPEL NOMINAL

- Conseil de la Métropole du 24 juin 2019

- Dossier n° 3662 - Amendement déposé par l'UDI (n° 2)

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Abadie Pierre			X		
	Aggoun Morad	Absent lors de la séance				
Mme	Ait-Maten Zorah			X		
MM.	Artigny Bertrand		X			
	Augoyard Marc		X			
Mme	Balas Laurence		X			
MM.	Barge Lucien	Absent lors du vote				
	Barral Guy			X		
	Barret Guy		X			
Mmes	Basdereff Irène	Absente lors du vote				
	Baume Emeline		X			
	Beautemps Joëlle		X			
	Belaziz Samia			X		
M.	Bernard Roland	Absent lors du vote				
Mme	Berra Nora	Absente lors du vote				
MM.	Berthilier Damien			X		
Totaux intermédiaires			6	5	0	0

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
	Blache Pascal		X			
	Blachier Romain			X		
	Boudot Christophe		X			
	Boumertit Idir		X			
	Bousson Denis			X		
Mme	Bouzerda Fouziya			X		
MM.	Bravo Hector		X			
	Bret Jean-Paul			X		
	Broliquier Denis		X			
Mme	Brugnera Anne			X		
MM.	Brumm Richard			X		
	Buffet François-Noël		X			
Mmes	Burillon Carole	Mme BOUZERDA		X		
	Burricand Marie-Christine		X			
MM.	Butin Thierry	Mme DAVID		X		
	Cachard Marc			X		
	Calvel Jean-Pierre	Absent lors du vote				
Mme	Cardona Corinne			X		
MM.	Casola Michel	M. BOUDOT	X			
	Chabrier Loïc			X		
	Charles Bruno	Absent lors du vote				
	Charmot Pascal		X			
	Claisse Gérard			X		
Mme	Cochet Pascale			X		
Totaux intermédiaires			9	13	0	0

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Cochet Philippe		X			
	Cohen Claude		X			
	Colin Jean Paul			X		
	Collomb Gérard			X		
	Compan Yann	M. HAMELIN	X			
Mme	Corsale Doriane		X			
M.	Coulon Christian			X		
Mme	Crespy Chantal		x			
M.	Crimier Roland			X		
Mme	Croizier Laurence		X			
MM.	Curtelin Pierre			X		
	Da Passano Jean-Luc			X		
Mme	David Martine			X		
MM.	David Pascal			X		
	Denis Michel	Absent lors du vote				
	Dercamp Christophe			X		
	Desbos Eric			X		
	Devinaz Gilbert-Luc			X		
	Diamantidis Pierre			X		
Mmes	Dognin-Sauze Karine			X		
	El Faloussi Nadia Messaouda	Mme CORSALE	X			
M.	Eymard Gérald			X		
Mme	Fautra Laurence		X			
M.	Forissier Michel		X			
Totaux intermédiaires			9	14	0	0

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
Mmes	Frier Nathalie			X		
	Frih Sandrine			X		
MM.	Fromain Eric		X			
	Gachet André	Absent lors de la séance				
Mme	Gailliout Béatrice			X		
M.	Galliano Alain	Absent lors du vote				
Mmes	Gandolfi Laura			X		
	Gardon-Chemain Agnès		X			
MM.	Gascon Gilles		X			
	Genin Bernard	M. MILLET	X			
Mme	Geoffroy Hélène			X		
MM.	George Renaud			X		
	Geourjon Christophe		X			
	Germain Alain			X		
Mme	Ghemri Djamila	Absente lors du vote				
MM.	Gillet Bernard		X			
	Girard Christophe		X			
Mmes	Giraud Valérie			X		
	Glatard Valérie			X		
MM.	Gomez Stéphane			X		
	Gouverneyre Pierre			X		
	Grivel Marc			X		
	Guilland Stéphane		X			
Mme	Guillemot Annie			X		
Totaux intermédiaires			8	13	0	0

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Guimet Hubert			X		
	Hamelin Emmanuel		X			
	Havard Michel			X		
	Hemon Pierre		X			
Mme	Hobert Gilda			X		
M.	Huguet Patrick		X			
Mme	Iehl Corinne	Mme PERRIN-GILBERT	X			
M.	Jacquet Rolland			X		
Mme	Jannot Brigitte			X		
MM.	Jeandin Yves			X		
	Kabalo Prosper			X		
	Kepenekian Georges			X		
	Kimelfeld David			X		
Mme	Laurent Murielle			X		
M.	Lavache Gilles		X			
Mme	de Lavernée Inès		X			
M.	Le Faou Michel			X		
Mme	Le Franc Claire			X		
M.	Lebuhotel Bruno			X		
Mmes	Lecerf Muriel			X		
	Leclerc Claudette	M. VINCENDET	X			
MM.	Llung Richard			X		
	Longueval Jean-Michel			X		
Mme	de Malliard Alice		X			
Totaux intermédiaires			8	16	0	0

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
M.	Martin Jean-Wilfried		X			
Mmes	Maurice Martine		X			
	Michonneau Elsa			X		
	Millet Marylène		X			
MM.	Millet Pierre-Alain		X			
	Moretton Bernard			X		
	Moroge Jérôme		X			
Mme	Nachury Dominique		X			
M.	Odo Xavier		X			
Mme	Panassier Catherine			X		
M.	Passi Martial	Absent lors de la séance				
Mmes	Peillon Sarah			X		
	Perrin-Gilbert Nathalie		X			
M.	Petit Gaël		X			
Mme	Peytavin Yolande		X			
M.	Philip Thierry			X		
Mmes	Piantoni Ludivine			X		
	Picard Michèle		X			
	Picot Myriam			X		
M.	Piegay Joël		X			
Mme	Pietka Françoise		X			
M.	Pillon Gilles		X			
Mmes	Poulain Virginie			X		
	Pouzergue Clotilde		X			
Totaux intermédiaires			15	8	0	0

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
MM.	Pouzol Thierry			X		
	Quiniou Christophe		X			
Mme	Rabatel Thérèse			X		
MM.	Rabehi Mohamed		X			
	Rantonnet Michel		X			
Mme	Reveyrand Anne			X		
MM.	Rousseau Michel			X		
	Roustan Gilles		X			
	Rudigoz Thomas			X		
Mme	Runel Sandrine			X		
M.	Sannino Ronald			X		
Mme	Sarselli Véronique		X			
MM.	Sécheresse Jean-Yves			X		
	Sellès Jean-Jacques		X			
Mme	Servien Elvire			X		
MM.	Sturla Jérôme			X		
	Suchet Gilbert			X		
Mme	Tifra Chafia			X		
MM.	Uhrich Yves-Marie		X			
	Vaganay André			X		
Mme	Varenne Virginie			X		
MM.	Vergiat Eric			X		
	Veron Patrick			X		
	Vesco Gilles	Absent lors de la séance				
Totaux intermédiaires			7	16	0	0

	Noms et prénoms	Donne pouvoir à	POUR	CONTRE	ABSTEN- TION	NE PREND PAS PART
Mme	Vessiller Béatrice		X			
MM.	Vial Claude			X		
	Vincendet Alexandre		X			
	Vincent Max			X		
Mme	Vullien Michèle			X		
Totaux intermédiaires			2	3	0	0

SYNTHESE

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART
TOTAUX	64	88	0	0

Nombre de **votants** = ...**152**.....

A déduire (abstentions) : .0.....

Nombre de **suffrages exprimés** = ...**152**...

Majorité :76.....

RESULTAT DU VOTE :

Adopté

Rejeté

Constaté et arrêté tel que ci-dessus.

Le Secrétaire de séance,
Signé